



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8311^e séance

Vendredi 13 juillet 2018, à 11 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Skoog	(Suède)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Yao Shaojun
	Côte d'Ivoire	M. Adom
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Lewicki
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/693, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2429 (2018).

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier les membres du Conseil de la profonde compréhension et de la bonne disposition dont ils ont fait preuve en adoptant à l'unanimité la présente résolution, qui proroge le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour une année supplémentaire. Nous sommes restés constamment en contact avec les membres du Conseil tout au long des consultations menées par le Royaume-Uni, auteur du projet de résolution. Je voudrais encore une fois remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la Commission

africaine des recommandations qu'ils ont formulées dans leur rapport spécial sur l'examen stratégique de la MINUAD (S/2018/530), conformément à la demande du Conseil de sécurité.

L'amélioration de la situation dans les cinq États du Darfour au cours de la dernière période ne saurait être niée ou occultée. Nous n'avons eu de cesse de rappeler dans toutes nos déclarations et nos lettres adressées au Conseil de sécurité et au Secrétaire général que le Darfour jouit, depuis 2015 plus précisément, d'une grande stabilité au plan de la sécurité et que la situation humanitaire y est entièrement stable. Nous ne nous sommes pas basés, dans notre évaluation de la situation qui prévaut au Darfour sur les plans sécuritaire, humanitaire et politique, sur un quelconque document paru ici ou là – et nous avons des choses à dire à ce sujet – mais entièrement sur la réalité des faits sur le terrain, comme le Conseil lui-même l'a reconnu dans ses différents rapports, visites, déclarations présidentielles et autres.

Le Gouvernement soudanais et l'ensemble de ses institutions sont conscients de l'importance des besoins de l'étape qui s'annonce en termes de consolidation de la paix, de renforcement de la stabilité au Darfour, de reconstruction de ce qui a été détruit par des années de conflit et de remise en état du tissu social par le biais de projets de développement qui s'attaquent aux causes profondes du conflit et qui permettent au Darfour de contribuer à l'édification du Soudan. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale et à ses institutions – Organisation des Nations Unies, bailleurs de fonds et autres – de fournir l'appui financier et l'aide au développement nécessaires pour mettre rapidement en œuvre les plans arrêtés à cet effet, ainsi que de se tenir aux côtés du Gouvernement soudanais. Nous réaffirmons aussi que ce dernier est déterminé à continuer de s'attaquer aux causes du conflit et à ses conséquences, ainsi qu'à garantir la sécurité et à étendre l'autorité de l'État partout au Darfour pour y promouvoir les facteurs de paix et renforcer la stabilité.

L'amélioration de la situation au Darfour est aujourd'hui une réalité indéniable. En attestent les rapports successifs de différents organismes des Nations Unies et de la Commission de l'Union africaine, ainsi que ceux établis par les membres du Conseil à l'issue de leur visite sur le terrain. En attestent aussi la radiation du nom du Soudan de la liste des pays qui violent les droits des enfants et le rapport spécial du Secrétaire général et du Président de la Commission africaine, ainsi

que l'adoption aujourd'hui de la résolution 2429 (2018), que nous saluons. Nous sommes en droit de célébrer aujourd'hui cette réalisation commune, étant donné que l'adoption de la présente résolution est venue confirmer que la vie a repris son cours normal au Darfour après des années de conflit et que le modèle de la MINUAD a fait ses preuves.

Le Gouvernement de mon pays a joué le plus grand rôle dans ce succès du fait de la responsabilité qui lui incombe au premier chef de protéger ses citoyens et d'étendre son autorité sur l'ensemble de son territoire national, et ce malgré un contexte complexe marqué par des tensions régionales, la prolifération d'armes légères meurtrières, le trafic de personnes et les activités terroristes. Je voudrais assurer ici le Conseil que le Gouvernement soudanais est entièrement disposé à poursuivre sa coopération avec la MINUAD et avec les autres entités des Nations Unies aux fins de la normalisation de la situation au Darfour.

Il me plaît de dire au Conseil que la mise en œuvre de la résolution a déjà bien commencé, étant donné que

son adoption coïncide avec l'annonce, hier 12 juillet, par le Président de la République d'un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire, décision dont nous avons déjà eu à informer le Conseil, et par l'évaluation positive publiée hier aussi par la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour - composée du Soudan, des pays voisins, des membres permanents du Conseil, des partenaires de la paix, du Secrétariat de l'ONU et des organisations régionales.

Enfin, nous voudrions remercier sincèrement encore une fois l'ensemble de nos amis dans le monde qui ont défendu avec intégrité, force et honneur la cause de la paix au Soudan, ainsi que les États avec lesquels nous sommes engagés dans un dialogue qui, comme nous l'espérons, permettra de renforcer les relations bilatérales. Nous remercions aussi les membres du Conseil et les assurons de la détermination du Gouvernement soudanais à rester fidèle à ses valeurs civilisationnelles, à apporter la paix à tous ses citoyens et à vivre en paix avec ses voisins et avec le monde.

La séance est levée à 11 h 30.